Relevé collaboratif des registres de l'assemblée et des tables du Conseil général des ponts et chaussées

À la découverte d'un trésor archivistique (XVIII^{e} siècle – 1965)

Stéphane Rodriguez-Spolti

Responsable de fonds d'archives, département de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture (DEATA), Archives nationales.

Résumé : Faisant suite à l'Assemblée des onts et chaussées créée au milieu du XVIII^{e} siècle, le Conseil général des onts et chaussées, instauré en 1804, donne son avis sur toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire (routes, ponts, voies navigables, ports, chemins de fer, moulins et usines, assainissement et gestion des espaces naturels). Les 188 tables tenues de 1814 à 1965 présentent l'ensemble des affaires examinées par cette institution. Elles fournissent la date des avis rendus et rassemblés dans les 2 000 registres des délibérations. Numérisées et attachées à l'inventaire des archives du Conseil général des ponts et chaussées, ces tables sont consultables sur le site Internet des Archives nationales. Afin de fournir une clé d'accès à cet ensemble archivistique, les Archives nationales ont lancé en janvier 2017 un projet collaboratif ouvert aux internautes désireux de participer à distance au relevé de l'ensemble des affaires indiquées dans les tables. Ces relevés sont effectués dans le cadre de missions historiques ou thématiques à l'aide d'outils fournis par les Archives nationales. En trois ans, ce projet a évolué, notamment suite aux suggestions de contributeurs. La liste des missions ouvertes et des outils d'aide à la lecture est désormais consultable sur le carnet de recherche créé en 2018 pour l'ensemble des projets participatifs menés par les Archives nationales.

Mots-clés : Conseil général des ponts et chaussées, Archives nationales, projet participatif, aménagement du territoire, répertoires

Abstract : Following the Assembly of the ponts et chaussées which was established in the middle of the 18th century, the General Council, created in 1804, provides advice on any question related to the land use planning (roads, bridges, waterways, ports, railways, mills and factories, sanitation and the management of nature areas). The 188 registers held between 1814 and 1965 present all the cases that were examined by this institution. They provide the dates of the notices that were delivered and gathered in the 2 000 deliberation registers. These files were digitized, linked to the inventory of the archives of the General Council of the ponts et chaussées, and they are published on the Website of the Archives nationales. To make this archival fund more accessible, they initiated in January, 2017, a collaborative project to allow the internauts to participate remotely to the statement of all the affairs that were stated in the tables. These statements are carried out in the context of historical or thematical missions, using tools provided by the

Archives nationales. In the last three years, the project has evolved, especially in response to suggestions that were made by contributors. The list of the opened missions and of the available tools is now searchable on the research log that was created in 2018 for all the participatory projects launched by the Archives nationales.

Keywords : Conseil général des ponts et chaussées, Archives nationales, participatory project, land use planning, directories

---

Les archives de l'assemblée et du Conseil général des ponts et chaussées (CGPC) forment une collection unique, conservée aux Archives nationales, classée dans sa majeure partie dans la sous-série F/14 relative aux travaux publics, et dans plusieurs versements effectués régulièrement depuis les années 1960. On peut parler ici de complétude. Elles sont le reflet de l'activité d'un organisme consultatif au plus haut niveau de l'État dont le rôle a consisté à conseiller le directeur général des ponts et chaussées au XVIII^{e} siècle, puis le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé des Travaux publics à partir de 1830, le ministre de l'Équipement entre 1966 et 2008 et, depuis lors, les ministres chargés de l'Écologie et du développement durable, de l'Environnement et de la mer, des Transports, de l'Énergie, de l'Urbanisme et du logement, aujourd'hui ministère de la Transition écologique et solidaire.

Face à la masse importante des archives tenues par le Conseil général des ponts et chaussées, constituées de près de 2200 tables, répertoires et registres permettant l'accès à plus de 20 000 articles, les Archives nationales ont décidé en 2016 de lancer un projet de relevés collaboratifs des affaires traitées par cette institution.

Documents couvrant près de deux siècles et demi d'histoire, ces archives abordent toute la problématique de l'aménagement du territoire depuis le milieu du XVIII^{e} siècle pour l'ensemble du territoire français, y compris les départements algériens et, parfois, quelques anciennes colonies. Si l'administration des ponts et chaussées y est bien entendu évoquée, elles concernent avant tout les créations et les entretiens de réseaux de communication qui existent encore aujourd'hui : routes, ponts, voies navigables et chemins de fer. Y apparaissent les relations avec les particuliers ou les professionnels de la construction, des innovations techniques et des infrastructures techniques tels que les moulins et les usines. Enfin, à partir de la fin du XX^{e} siècle, ces documents illustrent aussi les missions du ministère dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

Afin de constituer un outil permettant d'accéder à ces archives, les Archives nationales ont décidé en 2016 de faire appel aux internautes pour effectuer les relevés des affaires soumises à cette institution.

1 Le Conseil général des ponts et chaussées : une institution stable dans sa structure mais en constante transformation interne pour répondre aux évolutions des problématiques de l'aménagement du territoire.

Créé par le décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804), le Conseil général des ponts et chaussées est l'héritier de l'assemblée des ponts et chaussées instituée en 1743 par

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

Daniel-Charles Trudaine, intendant des Finances. Ces assemblées se tiennent à intervalles réguliers chez le directeur des ponts et chaussées en présence des inspecteurs et principaux ingénieurs résidant à Paris. Y sont examinés et discutés les projets d'ouvrages, les mémoires des inspecteurs et les mesures administratives.

Avec la création de l'École des ponts et chaussées par Jean-Rodolphe Perronet en 1747, l'administration des ponts et chaussées est mise en place.

L'Assemblée constituante maintient l'assemblée des ponts et chaussées. Les lois des 19 janvier et 18 août 1791 lui donnent une existence légale. À partir de l'an IV, jusqu'à l'an VI, il y a deux sortes de séances : celles du conseil et celles de l'assemblée. Le conseil est supprimé en l'an VI et remis en vigueur en l'an XI. Il fonctionne de concert avec l'assemblée jusqu'à l'an XIII.

Par le décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804), l'assemblée des ponts et chaussées est réorganisée : elle ne comporte plus que des assemblées plénières. Le 9 brumaire an XIII (31 octobre 1804), au tout début du Premier Empire, apparaît pour la première fois le titre de Conseil général des ponts et chaussées, que cette institution conserve jusqu'en 2008, à la place de l'assemblée dont il reprenait les attributions.

L'article 15 du décret de l'an XII en précise les modalités, qui sont respectées jusqu'en 1940 : « Le Conseil général des ponts et chaussées donnera son avis sur les projets et plans de travaux et sur toutes les questions d'art et de comptabilité qui lui seront soumises. Le Conseil général donnera son avis sur les contentieux de l'administration relatifs à l'établissement, le règlement et la police des usines à eau. Il sera nécessairement consulté sur toutes les questions contentieuses qui devront être portées au Conseil d'État ou décidées par le ministre ». Le territoire de l'Empire est partagé en dix-huit divisions auxquelles sont attachés des inspecteurs divisionnaires. Leur nombre varie au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles.

1.1 Les années 1830, apparition des sections

Pour répondre à ces enjeux d'aménagement du territoire, l'ordonnance royale du 19 octobre 1830 crée deux commissions, dites « commission des routes » et « commission de la navigation », qui sont remplacées par deux sections techniques par l'ordonnance royale du 8 juin 1832. Ces sections sont chargées de l'étude plus précise des dossiers soumis à cette institution. Le conseil, réuni en séances plénières, traite des affaires les plus importantes et rend les avis finaux après examens des affaires rapportées par les ingénieurs des ponts et chaussées. En parallèle se tiennent aussi des sections et/ou des commissions spécialisées, en particulier dans le domaine des chemins de fer, en relation avec les zones d'intervention des différentes compagnies.

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1899 fixe une organisation en sections techniques qui reste pratiquement inchangée jusqu'en 1940 et dont les domaines d'activité évoluent avec les techniques et les équipements nationaux. La circulaire du 23 novembre 1899 précise que le conseil et les sections doivent se réunir une fois par semaine, voire davantage s'il y a lieu. Le ministre désigne alors les affaires importantes ou générales qui nécessitent un examen en session plénière. Les autres sont soumises à la section compétente.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

De 1941 à 1965, l'organisation du CGPC change peu. Élargi et organisé en quatre sections, le conseil est sollicité pour les affaires contentieuses qui doivent être soumises au Conseil d'État. En 1961, une assemblée permanente du conseil est instituée, à côté de l'assemblée plénière et des sections qui sont portées au nombre de cinq.

En 1965, l'organisation du CGPC est profondément modifiée puisque désormais elle répond aux problèmes généraux qui sont soumis dans les domaines de l'administration et des questions juridiques, de la recherche et du développement, des investissements et des transports, des travaux et de l'eau. L'assemblée permanente prend le pas sur les assemblées plénières qui se réunissent de moins en moins.

Les années 1970 voient l'évolution du CGPC vers des missions liées à l'environnement avec une réorganisation des sections qui se fige en 1986 avec des sections organisées en une vingtaine de sous-sections thématiques.

Elle perdure de nos jours sous l'appellation de conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) qui a remplacé le CGPC en 2008. Ainsi, cette administration est une des plus anciennes et des plus pérennes en France.

1.2 Les domaines d'intervention du Conseil général des ponts et chaussées

En premier lieu, comme son nom l'indique, le Conseil général des ponts et chaussées s'intéresse aux voies de communication terrestres. Du chemin vicinal aux grandes voies de communication, c'est l'ensemble du tracé des chemins, routes et ponts qui se dessine à travers les archives de cette institution. Outre les projets de création de nouvelles voies, les ingénieurs s'intéressent aussi aux techniques de construction et présentent ainsi plusieurs nouveaux procédés.

Dès le dernier quart du XVIII^{e} siècle, les voies navigables sont aussi étudiées. Ces affaires permettent ainsi de déterminer comment « dompter » les cours d'eau, que ce soit en créant le réseau des canaux qui vont irriguer toute la France, en endiguant les fleuves et les rivières, en intervenant pour prévenir les crues, ou après celles-ci pour réparer les infrastructures détruites. L'entretien des cours d'eau et des zones humides, notamment les programmes de dessèchement et d'irrigation, y est aussi abordé. De ce domaine va découler celui des usines et moulins qui utilisent la force hydraulique pour leur fonctionnement.

Héritant d'un savoir-faire développé au XVIII^{e} siècle dans le domaine des pépinières, les ingénieurs des ponts et chaussées se préoccupent également des questions environnementales dès la fin de ce siècle, notamment pour les questions de maintien de cordons dunaires par des plantations d'espèces endémiques ou celles de l'entretien des arbres bordant les routes. Les assèchements de marais ou l'entretien de plaines alluviales ou inondables en sont aussi de bons exemples.

Le CGPC est aussi en charge d'affaires maritimes concernant à la fois les ports mais aussi la sécurité, avec la création et l'entretien du réseau d'établissements de signalisation maritime qui jalonnent tout le littoral.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

Les questions relatives aux chemins de fer sont abordées dès les créations des premières lignes dans les années 1830. D'abord étudiés au sein des routes et ponts, les chemins de fer bénéficient rapidement d'une section qui leur est propre. Prenant de plus en plus d'importance avec le développement de ce nouveau mode de transport, ces questions constituent la majorité des affaires instruites par le CGPC durant le dernier quart du XIX^{e} siècle.

Les profondes modifications de 1965 transforment les champs d'intervention du Conseil général des Ponts et chaussées.

Le CGPC a ainsi pour mission d'examiner les projets concernant l'aménagement du territoire qui sont soumis au ministère des Travaux publics à la demande de collectivités ou d'organismes territoriaux (mairie, conseils généraux, chambres de commerce par exemple), d'élus ou de particuliers (marins, entrepreneurs, administrés). Les domaines d'intervention du CGPC sont très variés et évoluent avec le développement de ces projets. Il va ainsi déterminer leur faisabilité technique et leur coût, dans des rapports circonstanciés et détaillés présentés par les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

2 Les archives du conseil général des ponts et chaussées, reflet de la complexité de cette institution.

Les archives du CGPC sont conservées aux Archives nationales. Elles comportent diverses typologies documentaires qui traduisent l'organisation de cette administration.

Durant le XVIII^{e} siècle, et jusqu'aux lendemains de la Révolution française, ces archives sont constituées de registres de délibérations des assemblées et, pour la période de l'an IV à l'an VI, de deux sortes de registres : le résultat des délibérations du conseil, et celui des délibérations de l'assemblée. Y sont regroupés les comptes rendus des séances détaillant les rapports et avis rendus par ces deux organismes.

À partir de 1814 sont tenus des tables et répertoires qui listent l'ensemble des affaires soumises à l'institution. Il s'agit en fait des registres d'enregistrement des entrées des affaires auprès du secrétariat du CGPC, qui servent de suivi de leur instruction, de leur entrée à leur renvoi ou à leur adoption par le Conseil. Si sept types de répertoires ont été identifiés sur l'ensemble de la période et si leur tenue n'est pas rigoureuse durant certaines années, ces documents restent quand même assez homogènes dans les informations qu'ils fournissent aux chercheurs.

Ces 188 registres constituent ainsi une clef d'accès aux autres archives du CGPC : principalement les 2 000 registres dans lesquels sont rassemblés l'ensemble des rapports présentés par les ingénieurs ainsi que les délibérations et avis rendus par le CGPC, puis, de là, aux dossiers détaillés des affaires conservées aux Archives nationales, voire jusqu'aux fonds des travaux publics conservés aux archives départementales dans la sous-série S. Ainsi, lorsque le relevé d'un registre est achevé, l'inventaire qui en découle présente toutes les sources complémentaires, en particulier les cotes des registres des délibérations correspondant aux affaires relevées. Ces informations complémentaires, qui se limitent cependant aux archives conservées aux Archives nationales, permettent

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

aux chercheurs de retrouver aisément les références qui pourraient les intéresser pour compléter leur étude.

L'évolution des supports d'archivage, notamment à partir des années 1990 avec les archives électroniques, ne permettra cependant pas d'aborder dans ce projet la fin du XX^{e} siècle et le début du XXI^{e} siècle.

Ces documents présentent un intérêt historique à divers titres.

Au premier abord, bien entendu, les archives du Conseil général des ponts et chaussées permettent de retracer l'histoire de l'aménagement du territoire sur près de deux siècles et demi. Elles offrent d'autres opportunités d'exploitation puisqu'y apparaissent aussi des informations sur l'administration même des ponts et chaussées : organisation, métiers, nominations.

À travers les affaires relatives aux chemins de fer, le chercheur pourra bien entendu étudier les projets de lignes et des infrastructures, aboutis ou abandonnés, qui leur sont rattachés, mais également recentrer sa réflexion sur les compagnies. La présentation des affaires est ainsi assez détaillée pour pouvoir déterminer des chronologies très précises de la construction de la plupart des lignes.

Ces archives contiennent aussi des informations sur des personnes. Il peut s'agir de particuliers impactés par certains projets, confrontés à des questions d'aménagement ou désireux d'obtenir une concession pour l'installation d'infrastructures comme des moulins. Apparaissent aussi des entrepreneurs qui interviennent sur les chantiers. Enfin, les ingénieurs qui rapportent les affaires y sont aussi indiqués. Ainsi, pour ces derniers, ces sources enrichiront les informations contenues dans leurs dossiers de carrière conservés également aux Archives nationales par des exemples concrets de dossiers sur lesquels ils ont été sollicités.

Ces archives apparaissent aussi comme des sources non négligeables pour l'histoire des sciences et des techniques de par les affaires relatives aux innovations dans le domaine de l'ingénierie qui peuvent y être mentionnées. Enfin, à travers ces archives, nous pourrons aussi nous intéresser à la prise en compte de l'environnement sur la longue durée puisque quelques affaires du XVIII^{e} siècle évoquent déjà des préoccupations environnementales.

3 Le Projet participatif Ponts et Chaussées mené par les Archives nationales

3.1 Les objectifs du projet

Les Archives nationales mènent des projets collaboratifs depuis près d'une vingtaine d'années. Ils se limitaient cependant principalement aux domaines pouvant intéresser la généalogie. La mise en place du projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) des Archives nationales avec l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine a permis de développer de nouveaux projets collaboratifs. Ainsi, le projet collaboratif Ponts et Chaussées, devenu en 2018 Projet Participatif Ponts et Chaussées, a été intégré

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

dans ce PSCE, son but étant la création d'une nouvelle clef pour accéder aux archives produites par le Conseil général des ponts et chaussées.

La nature même des documents, qui se présentent sous forme de répertoires et de registres épais, fragiles et difficiles à manipuler, en rendait en effet la consultation très difficile. Mais il s'agissait aussi, voire surtout, de trouver une solution face à la difficulté de retrouver les informations pertinentes utiles aux chercheurs qui, le plus souvent, devaient compulser durant des heures des pages de répertoire, au risque de passer à côté de l'information qu'ils recherchaient. La production par des contributeurs de retranscriptions précises visant à produire des inventaires détaillés est apparue comme une solution adéquate. Ces inventaires mis en ligne sur le site Internet des Archives nationales permettent ainsi, par la recherche plein texte rendue possible par le moteur de recherche de la salle des inventaires virtuelle, de retrouver aisément les affaires sur des sujets très précis et, de là, de pouvoir consulter les délibérations qui y sont relatives.

Ce projet a donc pour objectif d'effectuer le relevé de l'ensemble des affaires présentées dans les tables et répertoires tenus de 1814 à 1965. Au premier abord, les Archives nationales avaient pour objectif de mettre à disposition les images numérisées des registres des délibérations ; mais la masse était telle que le choix s'est porté sur les tables et répertoires dont l'étude a permis de définir l'objectif de constitution d'un outil d'accès au reste des archives des ponts et chaussées.

Le lancement du projet s'est réalisé par un plan de communication auprès des principales institutions concernées par le domaine du CGPC, notamment le comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire, appuyé par une plaquette explicative ; et, surtout, par son intégration dans le blog consacré aux projets collaboratifs menés par les Archives nationales : `www.archivnat.hypotheses.org`.

Trois partenaires ont été sollicités pour appuyer le projet : le comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui reste le producteur des archives concernées par le projet ; l'École des Ponts ParisTech, héritière de l'École nationale des ponts et chaussées ; et l'association Rails et Histoire. Un partenariat entre les Archives nationales et Rails et Histoire, a ainsi été établi en 2020 ; il intègre un projet d'élaboration d'un guide des sources des archives ferroviaires conservées aux Archives nationales englobant notamment les affaires retranscrites dans le cadre du Projet participatif Ponts et Chaussées. Ces partenaires ont participé à l'élaboration de l'organisation du projet et ont servi de relais. Ils ne sont en revanche pas partie prenante dans la collecte des informations transmises par les contributeurs.

Le plan de communication a été doublé de la diffusion de courriels de lancement sur le réseau Archives de France, auprès des archives départementales, ainsi que certains sites de généalogie, tel Geneanet.

La plaquette présente, sous la forme d'un triptyque, les informations relatives au projet : une histoire sommaire du Conseil général des ponts et chaussées ; les principales questions que pourraient se poser les contributeurs ; les coordonnées pour joindre le groupe projet ; et des illustrations montrant quelques affaires symboliques, telles que le remplacement des bornes milliaires par les bornes kilométriques en 1823, ou le pre-

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

mier projet de tunnel sous la Manche en 1880. Cette plaquette est mise à disposition du public dans les points de passage des Archives nationales (salles de lecture, accueils, halls). Dématérialisée en format pdf, elle peut ainsi être aisément transmise aux partenaires du projet et aux institutions et organismes qui se proposent d'en faire le relais, notamment certaines archives départementales ou des associations de valorisation culturelle intervenant dans les domaines concernés par le Conseil général des ponts et chaussées, telle l'association Rails et Histoire.

Ce projet collaboratif n'aurait cependant pas pu voir le jour sans le socle que constitue l'inventaire des archives du Conseil général des ponts et chaussées constituées de 1750 à 2013. Cet inventaire présente l'intégralité des fonds versés aux Archives nationales des années 1960 à 2016, avec la particularité d'aborder une grande variété de typologies d'archives allant du registre d'Ancien Régime tenu à la plume aux archives électroniques qui constituent le cœur des derniers versements.

La mise à jour de cet inventaire, par l'intégration des informations des versements les plus récents et la précision du contexte réglementaire qui a déterminé la production documentaire du fonds, a précédé l'autre étape primordiale au projet : la numérisation et la mise en ligne des images des tables et répertoires du CGPC. L'opération de numérisation s'est déroulée de mai à octobre 2016 et a abouti à la constitution d'un ensemble de 37 500 vues, en simples ou doubles pages en fonction de la nature des documents. Les images des tables et répertoires concernés ont alors été rattachées à l'inventaire à l'automne 2016 pour être disponibles sur le site Internet des Archives nationales en janvier 2017. Ces documents contenant des données nominatives, la réglementation en vigueur a permis la mise en ligne des documents constitués jusqu'en 1918, pour couvrir la période de la Première Guerre mondiale dans le cadre des commémorations nationales, soit près d'un siècle d'histoire de l'aménagement du territoire. Les images des répertoires constitués jusqu'en 1965 devraient être mises en ligne en 2021.

Le projet est ouvert à toute personne intéressée par ces documents.

L'inscription se fait par le biais d'un courriel qui lui est dédié : `cgpc.deata-an@culture.gouv.fr`, *via* le carnet `www.archivnat.hypotheses.org`. Les contributeurs transmettent alors par courriel la charte du contributeur, téléchargeable, dûment signée, par laquelle ils attestent accepter les conditions de participation et indiquent le lot qu'ils souhaitent traiter.

Les lots ouverts à la contribution sont proposés sur le carnet. Ils ont été élaborés pour en permettre les retranscriptions sans que cette tâche soit trop chronophage. L'attribution des lots se fait aussi en concertation avec les contributeurs qui peuvent, parfois, demander à en être détachés par faute de temps. En effet, les lots sont différents en fonction de la nature des répertoires puisque près de sept typologies différentes en ont été définies sur l'ensemble de la période. Ils évoluent de répertoires purement chronologiques à des répertoires thématiques (chaque thème correspond soit aux sections techniques du Conseil général des ponts et chaussées, soit aux champs d'intervention de cette institution) et chronologiques, puis à des répertoires alphabétiques par nom de département. Si chaque lot représente entre cinq et dix vues, la tenue des réper-

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

toires a une incidence non négligeable sur l'importance des lots et le temps qui est nécessaire pour en effectuer la retranscription. Ainsi, les répertoires les plus anciens vont contenir plus d'une trentaine d'affaires par page à relever, alors que les répertoires tenus à partir de 1900 ne vont compter que quelques affaires par page. Cependant, pour ces derniers, les intitulés sont beaucoup plus développés. Les lots des premiers registres vont alors se décliner par mois à relever, alors que ceux des registres les plus récents vont concerner l'année entière.

Une autre incidence à prendre en compte est l'écriture des registres. Si pour l'ensemble de la période, ces documents sont tenus d'une écriture particulièrement soignée et lisible, la lecture de certains peut être rendue difficile par les nombreuses abréviations, parfois à la limite de l'« ésotérisme », qui jalonnent les pages des affaires. Un outil d'aide à la lecture, les « Clés paléographiques », est ainsi mis à disposition des contributeurs qui peuvent d'ailleurs suggérer de nouveaux signes ou abréviations à y ajouter. Cette pratique intègre l'aspect ludique du projet.

Enfin, l'aisance des contributeurs à utiliser l'outil informatique et la liseuse de documents du site Internet des Archives nationales, peu ergonomique et non conçue pour être utilisée dans le cadre de projets collaboratifs, peuvent aussi limiter le nombre de participations.

À réception du courriel, un tutoriel sous format pdf expliquant comment contribuer est fourni au contributeur. Ce tutoriel indique comment accéder aux documents ainsi que la façon d'effectuer le relevé. Bien que standardisé, le relevé peut en effet évoluer en fonction des types de registres.

Afin de ne pas ouvrir tous les registres à la contribution, des de missions thématiques sont proposées aux contributeurs. Ces missions visent à la fois à positionner le CGPC dans l'Histoire de France – permettant ainsi de voir les conséquences des événements du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle sur l'institution – et à mettre à disposition des chercheurs les affaires étudiées dans le cadre de grandes périodes d'aménagement du territoire, comme celle du plan Freycinet.

Dix-huit missions ont ainsi été ouvertes depuis janvier 2017. Plusieurs sont aujourd'hui achevées, telles celles portant sur la chute du Premier Empire à la Restauration (1814-1815), sur la révolution de 1848, sur les deux années de la guerre de 1870 (1870-1871), la période du plan Freycinet (1878-1882) ou la Première Guerre mondiale. De nouvelles missions ont ainsi pu être proposées : le règne de Louis XVIII, celui de Charles X, ou encore la loi du 11 juin 1842 sur les chemins de fer (1842-1843), la révolution de 1830 ou l'intégration des comtés de Savoie et de Nice (1860-1861). La plupart de ces dernières missions ont été retranscrites ou bien avancées durant le premier confinement de 2020.

Une réflexion est cependant en cours pour modifier l'offre des lots, certaines missions ne remportant pas le succès escompté. Ainsi, des missions plus thématiques, liées par exemple au développement des chemins de fer ou des moulins et usines, ou pour répondre à des axes de recherches pour lesquels les Archives nationales sont partenaires, pourraient être proposées.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

3.2 Les contributeurs.

Depuis janvier 2017, près d'une cinquantaine de personnes ont participé ou participent encore au projet. Âgées de 24 à 83 ans, elles sont de profils divers puisque les contributeurs sont aussi bien des étudiants en histoire désireux de se former à la paléographie, des ingénieurs s'intéressant à un domaine technique en particulier, des professionnels des ministères de la Culture ou de la Transition écologique et solidaire, ou des retraités (ingénieur, militaire, infirmière). Elles sont issues principalement de la France métropolitaine, mais deux contributeurs ont participé au projet depuis la Martinique et la Californie.

L'année 2019 a aussi été l'occasion de proposer le projet à des étudiants en L3 Histoire de l'université de Reims Champagne-Ardenne ainsi que de l'Université d'État des sciences humaines de Russie.

Un sondage effectué auprès d'eux a permis de déterminer pourquoi ils ont souhaité participer au projet. Si, en premier lieu, l'intérêt pour l'histoire de l'aménagement du territoire ressort de ce sondage, il a permis de déterminer que ces documents pouvaient aussi intéresser des généalogistes recherchant des informations sur un aïeul ingénieur ou sur un lieu, des biographes s'intéressant à l'histoire d'un ingénieur ou encore des personnes désireuses de participer à la valorisation d'archives.

Les participations sont très diverses. Elles vont d'un relevé à plus d'une cinquantaine. Certains contributeurs ajoutent des informations supplémentaires : affaires concernant tel événement, liste des ingénieurs ou des lieux.

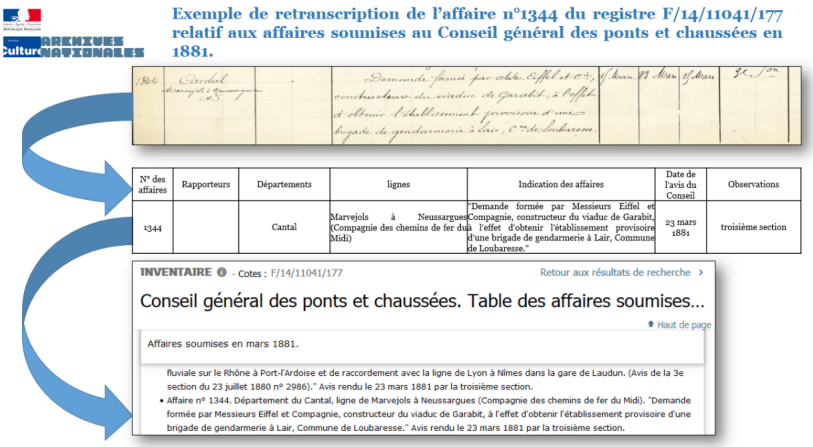


Figure 1 – Exemple de retranscription : affaire Eiffel-Garabit, 1881.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

Depuis le lancement du projet, ce sont ainsi près d'une trentaine d'années, réparties sur l'ensemble de la période couverte par les répertoires, qui ont été mises en ligne sur le site Internet des Archives nationales.

Les contributeurs n'ayant pas accès au logiciel de rédaction des inventaires des Archives nationales, les relevés sont effectués à partir d'un tableur, sous format.calc ou Excel. Ces tableaux sont constitués de colonnes reprenant les principales informations pouvant être utiles aux chercheurs : numéro des affaires, noms des rapporteurs, départements, lignes pour les chemins de fer, intitulés des affaires, et surtout la date de l'avis rendu par le CGPC qui permet de se reporter par la suite au registre des délibérations. Cette dernière information est d'ailleurs l'information maîtresse des relevés.

Des menus déroulants sont intégrés au tableau, permettant aux contributeurs de choisir les noms des ingénieurs et les départements dans des listes préétablies.

Il est demandé aux contributeurs de relever les informations telles qu'elles apparaissent sur les documents. Seuls les noms de lieux doivent être enrichis de l'orthographe actuelle, précisée entre crochets, si cela est nécessaire.

Ce tableau est transmis par courriel. Une fois relu et corrigé, voire enrichi (les contributeurs peuvent en effet indiquer lorsqu'ils n'ont pas pu déchiffrer une information), il est transformé par l'ajout de balises xml permettant d'intégrer les informations dans l'inventaire en ligne du site Internet des Archives nationales *via* le logiciel Oxygen. Ainsi, grâce au moteur de recherche plein texte de la salle des inventaires virtuels (SIV), le chercheur désireux de trouver une délibération en particulier peut être informé de la date de l'avis rendu par le CGPC qui la concerne.

Grâce aux échanges lors des réunions sur les différents projets collaboratifs menés par les Archives nationales, le Projet participatif Ponts et Chaussées a pu évoluer en utilisant les outils découverts ou développés par les autres projets collaboratifs menés par les Archives nationales.

Il est ainsi aussi proposé aux contributeurs d'utiliser un formulaire en ligne constitué sous Framaforms, service en ligne libre qui permet de créer, éditer et publier ses formulaires en ligne, puis d'en récolter, analyser et exporter les réponses. Ce formulaire reprend, par des champs de saisie, les intitulés des colonnes du tableur, mais apparaît plus ludique et aisé à utiliser. Une ligne de la vue à saisir correspond ainsi à un formulaire à remplir. Une fois rempli, le formulaire est soumis et transformé en données sous forme d'un tableur. Lorsque le contributeur a fini de retranscrire le lot qu'il a choisi, il enregistre le fichier ainsi constitué et le transmet aux Archives nationales.

Ce formulaire a cependant présenté quelques limites : beugs lors de la génération du tableau par le site, difficulté de saisie par les contributeurs, problèmes lors de difficultés liées au réseau Internet. Aussi, les contributeurs préfèrent-ils utiliser les tableurs excel ou calc.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

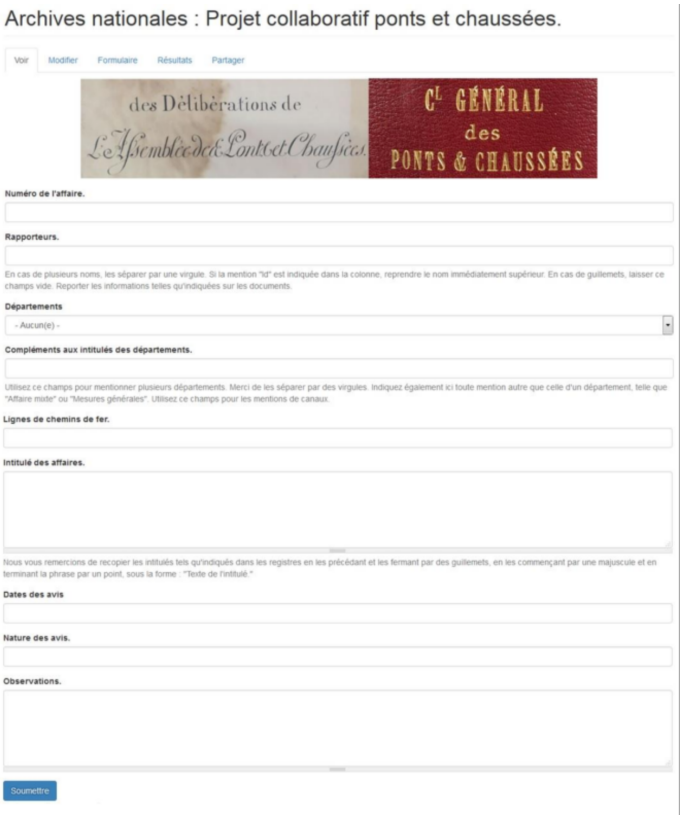


Figure 2 – Formulaire Framaforms

Des conseils pour retrouver les informations et des indications sur la façon de les saisir apparaissent dans des bulles d'aide lorsque le contributeur clique sur le champ à remplir. Pour les départements, un menu déroulant permet de sélectionner celui ou ceux qui sont indiqués sur le document.

Ces travaux bénéficient d'une valorisation immédiate par la publication sur le blog d'articles annonçant la mise en ligne des relevés. En 2020, des billets valorisant des sujets précis issus des relevés sont désormais publiés sur le carnet hypotheses Archivnat. Ils portent sur des lieux énigmatiques, des personnes ou des événements apparaissant dans les affaires.

Les relevés permettent aux Archives nationales de concevoir des inventaires pour chaque registre. La publication des inventaires en ligne sur la SIV en constitue aussi un axe de valorisation puisque lorsqu'un registre est entièrement relevé, l'étude des affaires permet la rédaction d'une introduction détaillée. Les introductions, rédigées par les Archives nationales à partir de l'analyse de l'ensemble des relevés d'un registre, présentent les informations que le chercheur pourra trouver dans l'inventaire : nombre d'affaires soumises au Conseil général des ponts et chaussées durant l'année concer-

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

née, répartition en pourcentage des thèmes des affaires, ainsi que des départements concernés. Enfin, ces introductions permettent de mettre en valeur les rapporteurs indiqués dans les registres et de présenter, *via* des biographies tirées de l'analyse de leur dossier de carrière, les principaux d'entre eux. De plus, le logiciel de rédaction des inventaires des Archives nationales permettant de rattacher des annexes aux inventaires, une carte présentant la répartition des affaires ainsi qu'un graphique en secteurs 3D présentant la répartition des affaires par thème sont intégrés à l'inventaire. Ces introductions peuvent également bénéficier des informations que certains contributeurs fournissent avec leurs relevés : affaires qui sortent de l'ordinaire ou en lien avec un événement, noms de personnes illustres.

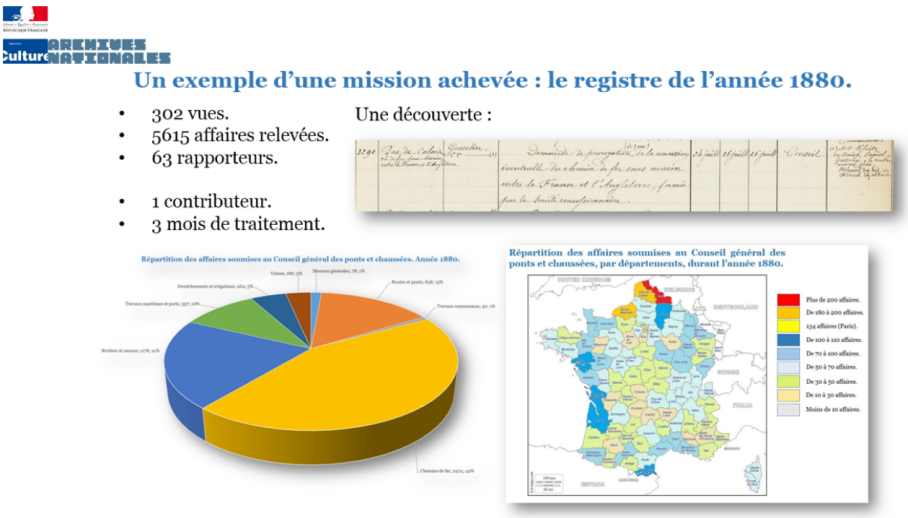


Figure 3 – Exemple : le registre de 1880.PNG

Enfin, les Archives nationales souhaitent à l'avenir permettre à des historiens d'exploiter ces informations pour une présentation dans le cadre de conférences.

Le Projet participatif Ponts et Chaussées mené par les Archives nationales a ainsi été lancé le 15 janvier 2017. Il a pour objectif de permettre l'accès à un véritable trésor archivistique complet, peu utilisé par les chercheurs, car aujourd'hui les registres représentent une masse quasiment inexploitable. L'opération de retranscription collaborative offrira aux chercheurs des clefs d'accès à ces sources de l'histoire de l'aménagement du territoire. En effet, les publics concernés ne se réduisent pas aux seuls historiens professionnels et/ou des sciences et techniques. Sont aussi intéressés les spécialistes de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement durable : géographes, économistes, architectes ; les services du ministère de la Transition écologique et solidaire en charge de la gestion des infrastructures de communication (routes, ponts, voies ferrées, fleuves, canaux…) ; les collectivités et associations engagées dans la valorisation patrimoniale de ces infrastructures et notamment les directions des Affaires culturelles, les services de l'Inventaire et des Monuments historiques ; les particuliers, enfin, qui s'intéressent à l'histoire locale.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850

Les projets collaboratifs se développant aux Archives nationales, des conférences sont organisées régulièrement pour les présenter. Une première journée des contributeurs a été organisée en 2019. Des rendez-vous plus réguliers sont envisagés pour faciliter l'interaction entre les contributeurs et les équipes en charge des projets.

Published in : Cécile Meynard et Thomas Lebarbé (dir.), *Le Crowdsourcing : Partager, enrichir et publier des sources patrimoniales*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003850, doi : 10.17184/eac.9782813003850